

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 04 2019

Étaient présents : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Guy MASIN, Catherine TRANCHINO, Sophie BOUGNERES, Marie-Rose CIMAROSTI, Mélanie ZIZZO.

Excusés : Michèle LAMBERT pouvoir à Catherine TRANCHINO
Frédéric DUFOUR pouvoir à Guy MASIN

Catherine TRANCHINO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du dernier conseil : le conseil n'émet aucune objection.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter 2 délibérations portant sur la participation aux frais de fonctionnement de la cantine de Chanaz et d'autre part sur l'attribution des marchés du projet « Guinguette et ses abords ».

Séance ouverte à 19H30.

1*/ Délibération vote des Taux 2019.

Mr le maire rappelle que, dans le cadre de la fusion avec Grand Lac il a été retenu d'appliquer les taux fiscaux de la CALB sur l'ensemble du territoire, avec comme conséquence pour la Chautagne le passage du taux intercommunal de la taxe d'habitation de 5,33 % à 5,48 % dont le produit correspondant est reversé à la commune via l'attribution de compensation. Pour garantir une neutralité fiscale pour les contribuables, les taux ont été baissés de 0,15 %, soit 10,86 % pour la taxe d'habitation et en application de la règle de lien des taux, de 149.04 % à 147.01 % pour la taxe foncière sur le non bâti ; la taxe foncière sur le bâti ne change pas soit 22.54 %.

Mr le maire propose au conseil de maintenir ces taux pour 2019.

Vote : 8 pour

2*/ Délibération vote du Budget communal 2019.

Fonctionnement

Dépenses 1 065 841,80 € Recettes 1 065 841,80 €

Investissement

Dépenses 1 536 181,84 € Recettes 1 536 181,84 €

Vote par chapitre : 8 pour

3*/ Délibération modification des statuts de Grand Lac.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau/assainissement a fait du service public de gestion des eaux pluviales une compétence distincte de la compétence « assainissement des eaux usées ». Cette compétence ne figure donc plus dans les statuts de Grand Lac.

Afin de régulariser cette situation le conseil communautaire de Grand Lac a approuvé par délibération en date du 21 mars 2019, la modification des statuts afin d'y faire figurer expressément la compétence Gestion des eaux pluviales. Cette modification statutaire permettra également d'apporter des précisions sur le libellé de certaines compétences : suppression de la mention relative à la date du transfert des ports et plages de Conjux et du camping de Chindrieux ; ajout de la compétence « Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur des sentiers de promenade et de randonnée intercommunaux » à celle de « activité touristiques et de loisirs » ; simplification de la rédaction de la compétence liée au développement du plateau du Revard ; précisions pour la compétence déchets rappelant que Grand Lac intervient pour la création et la gestion des déchetteries mais aussi en matière de prévention-d'économie circulaire-de lutte contre le gaspillage et d'actions de sensibilisations.

Vote : 8 pour

4*/ Délibération approbation du Document Unique (DU) Risques Professionnels.

Mr le maire rappelle que considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents, l'évaluation des risques par unité de travail a été formalisée dans un Document Unique, lequel a été présenté au CHSCT pour validation en date du 21/03/2019. Mr le maire demande au conseil de valider ce DU, de mettre en œuvre le plan d'actions et assurer le suivi ainsi que la réévaluation régulière du document, et de l'autoriser à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Vote : 8 pour

5*/ Délibération Participation Frais de Fonctionnement Cantine de Chanaz.

Mr le maire rappelle que la commune verse une participation de 2000 € annuels aux frais de fonctionnement de la cantine de Chanaz : après désaccord sur le montant réel du prix de revient du repas et dans l'attente d'une nouvelle convention, il convient de régulariser le versement de cette participation (versée normalement début octobre) pour l'année scolaire 2018/2019. Mr le maire demande au conseil de l'autoriser à verser cette participation due.

Vote : 8 pour

6*/ Délibération attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet « la Guinguette et ses abords » :

Mr le maire informe le conseil des suites de la consultation des entreprises : tous les lots ont été attribués à l'exception d'un, pour lequel la procédure en négociation directe a été engagée.

Vote : 8 pour

7*/ Questions diverses.

- Collect'info : en cours de finalisation, sera distribué d'ici peu.

- Compteurs Linky : le déploiement des compteurs Linky a débuté mais des informations précieuses sont disponibles sur le site <https://espritcreateur.net/comment-refuser-le-compteur-linky-en-11-etapes>. Un article sera consacré à ce thème dans le prochain Collect'infos.

- Journée Intercommunale de nettoyage : le 27 avril à partir de 8h30 à la salle des fêtes puis repas avec les autres communes à la salle des fêtes de Ruffieux.

- Horaires d'été de l'agent communal à partir du 02/05/2019 : les horaires changent comme suit : du lundi au jeudi 15h30 au lieu de 15h et le vendredi matin seulement.

- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 11h au monument aux morts pour la France en présence d'une délégation de sapeurs-pompiers de Chautagne et de nombreux écoliers de la commune pour que le souvenir du sacrifice de nos morts pour la France soit toujours présent.

- des riverains se sont plaints de nuisances sonores dans la nuit du 13 : il s'agit d'une fête d'anniversaire organisée sur du terrain privé relevant de la commune voisine. Nous tenons toutefois à rappeler que dans pareil cas, il convient d'en informer le voisinage immédiat et de respecter la tranquillité des riverains en évitant toute nuisance au-delà des seuils autorisés.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 20/05/2019 à 19h45.

Prochaine commission Vie du village le 04/05/2019 à 9h30

Prochaine commission Travaux à définir

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h50.

Le Maire

Jean Pierre SAVIOZ-FOUILLET

